

Danora Marinforegio



Politique de cohésion 2014-2020

Investir dans les régions d'Europe

ÉDITORIAL

Johannes Hahn



Photos (pages):
Couverture: © Shutterstock
Pages 3, 7, 8, 9, 10-11, 31, 33, 34: © Commission européenne
Pages 16-19: © Philip Lange/Shutterstock
Page 21: © Johannes Wachter
Pages 25, 32-33, 35: © Shutterstock



La Commission a dévoilé en octobre ses propositions concernant la politique de cohésion au-delà de 2013. Cette édition de *Panorama* trace les grandes lignes de ces propositions et vous livre les commentaires de plusieurs acteurs clés.

Cette nouvelle approche de la politique de cohésion prend corps alors que les États membres de l'UE ont un besoin vital de croissance économique. Aujourd'hui plus que jamais, l'Europe doit consentir les investissements nécessaires, à tous les niveaux, pour activer son potentiel économique et créer de l'emploi.

La politique de cohésion est dotée d'un budget de plus de 350 milliards d'euros (un tiers du budget total de l'UE) et doit, nous en sommes convaincus, devenir un instrument privilégié pour atteindre ces objectifs.

La contribution de la politique de cohésion dans ce domaine n'est plus à démontrer. Sur l'ensemble de la période 2000-2006, elle a permis de créer quelque 1,4 million d'emplois. Elle a par ailleurs amélioré la qualité de vie de quelque 34 millions de citoyens européens grâce à une augmentation significative de la production économique des régions dans lesquelles ils vivent.

L'Europe doit être plus compétitive face aux puissances émergentes sur le marché mondial. Telle est la réflexion qui a conduit à l'élaboration de la stratégie Europe 2020 (un programme d'action ambitieux lancé par l'UE en 2010 dans le but de stimuler et de promouvoir une croissance compétitive, durable et inclusive). Sa réussite dépend en grande partie de la mise en œuvre d'une politique de cohésion plus intelligente et plus ciblée. Nous voulons que la politique de cohésion d'après 2013 devienne la principale stratégie d'investissement de l'Union européenne, l'outil qui nous permettra d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Ce faisant, nous devons veiller à ce qu'elle continue de profiter à toutes les régions et à tous les citoyens, à ce qu'elle reste un programme d'investissement qui crée de la croissance et des emplois pour tous.

Un ciblage plus réfléchi

Nous voulons aussi que la nouvelle politique de cohésion soit mise en œuvre de façon beaucoup plus efficace et qu'elle livre de meilleurs résultats. Les finances publiques sont plus que jamais sous pression et il est indispensable de dépenser de façon judicieuse et efficiente. L'investissement public doit donc être axé sur des priorités d'investissement génératrices de croissance. Nous appelons cela la concentration thématique.

Cela signifie établir un ordre de priorité des investissements de manière à optimiser leur impact et leur valeur ajoutée. Il est important de veiller à ce que les investissements soient adaptés aux régions auxquelles ils sont destinés. Nous avons donc introduit dans nos propositions une certaine flexibilité afin de permettre à toutes les régions de choisir une stratégie d'investissement qui corresponde à leurs besoins et aux défis qui se posent à elles en matière de développement. C'est là le message sous-jacent de l'approche que nous proposons pour les partenariats entre la Commission et chaque État membre de l'UE.

Pour en savoir plus à ce sujet, lire les pages suivantes.

Johannes Hahn

Membre de la Commission européenne en charge de la politique régionale

POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020 UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE ET LA COMPÉTITIVITÉ FUTURES DE L'UE

Les propositions concernant la nouvelle approche de la politique de cohésion de l'UE pour la période 2014-2020 ont été révélées par la Commission européenne le 6 octobre 2011. Elles visent à moderniser le mode de fonctionnement des fonds afférents à la politique de cohésion et à bien canaliser les ressources régionales de façon à favoriser la création d'emplois et une croissance intelligente, durable et inclusive, objectifs de la «stratégie Europe 2020».

Le budget proposé pour les programmes de la période 2014-2020 s'élève à 336 milliards d'euros (contre 350 milliards pour la période 2007-2013 en cours). Les investissements dans les régions moins développées représenteront presque la moitié de ce montant (plus de 160 milliards d'euros).

Au moins 84 milliards d'euros seront fournis par le Fonds social européen (FSE) pour stimuler les possibilités d'emploi et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie et l'inclusion sociale.

Par ailleurs, un nouveau mécanisme pour l'interconnexion en Europe, «Connecting Europe Facility» (CEF), sera mis en place pour accélérer le développement des infrastructures prioritaires dans le domaine des transports, de l'énergie et des technologies de l'information. Le budget proposé pour le CEF est de 40 milliards de dollars, 10 milliards d'euros supplémentaires étant affectés dans le cadre du Fonds de cohésion.



Un coup de pouce décisif pour les régions

Étant donné l'ampleur des ressources allouées à la politique de cohésion (plus d'un tiers du budget total de l'UE), la Commission estime que cette politique peut donner une impulsion décisive à la compétitivité économique de l'Europe, à la promotion de la cohésion sociale et à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

«Nous voulons renforcer la politique de cohésion, qui constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union européenne, un instrument clé pour la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020», a déclaré le commissaire européen en charge de la politique régionale, Johannes Hahn. «Nous devons effectuer un saut qualitatif sur le plan des prestations et des performances de la politique de cohésion, qui doit continuer de s'adresser à toutes les régions et à tous les citoyens par le biais d'investissements générateurs de croissance et d'emplois pour tous.»

Les réalisations de la politique de cohésion

Les évaluations ex post de la période de programmation précédente (2000-2006) ont révélé que les investissements de la politique de cohésion avaient eu des retombées importantes. Quelque 230000 PME ont reçu un soutien financier (principalement sous forme de subventions, mais aussi d'emprunts et de capital-risque) et 1,1 million ont bénéficié de conseils et d'aide à la mise en réseau. Selon les estimations, ces actions ont permis de créer 1 million d'emplois dans toute l'UE. La politique de cohésion a généré 38 000 emplois de haut niveau et de longue durée dans le domaine de la recherche. À ceci s'ajoute la construction ou l'amélioration d'environ 8 400 km de voies ferrées et 5 100 km de routes, tandis que près de 20 millions de citoyens de l'UE ont obtenu un accès à de l'eau propre et potable.

Grâce à la politique de cohésion de l'UE, le produit intérieur brut (PIB) par habitant des nouveaux États membres a augmenté de 5 %.





Pourquoi une nouvelle approche?

Face à la crise économique, il faut arriver à en faire plus sans augmenter le budget. Cela suppose de mettre en œuvre des politiques ambitieuses plus efficaces, d'en renforcer la gouvernance et de simplifier les démarches de façon à réduire considérablement les lourdeurs administratives pour les bénéficiaires.

Pour cela, il est nécessaire de concentrer les ressources et de les affecter de façon plus ciblée en clarifiant les objectifs. On obtiendra ainsi des retombées plus importantes et de meilleurs résultats. Par le biais de dépenses avisées, les instruments de la politique de cohésion permettent de réaliser plus de choses sans dépenser plus.

Buts et objectifs

L'objectif premier de la nouvelle approche est de renforcer la politique de cohésion, considérée comme la principale stratégie d'investissement de la stratégie Europe 2020.

Des changements clés

La Commission a proposé plusieurs changements importants portant sur la conception et la mise en œuvre de la politique de cohésion:

- se concentrer sur les objectifs de la stratégie Europe 2020;
- récompenser les performances;
- encourager la programmation intégrée (en associant les investissements);
- se concentrer sur les résultats et suivre de plus près les progrès réalisés;
- renforcer la cohésion territoriale; et



MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020 – LA CONCENTRATION THÉMATIQUE

La politique de cohésion aidera à la réalisation des objectifs d'Europe 2020 en axant les investissements sur:

- la recherche et l'innovation;
- les technologies de l'information et de la communication (TIC);
- la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME);
- le passage à une économie à faibles
- l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques;
- la protection de l'environnement et l'efficacité des ressources;
- les transports durables et la suppression des goulets d'étranglement dans les principaux réseaux d'infrastructures;
- l'emploi et le soutien à la mobilité de la main-d'œuvre;
- l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté;
- l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie;
- le renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité des administrations publiques.

Un cadre simplifié: deux objectifs prioritaires, trois catégories régionales

Pour la période 2014-2020, la Commission a proposé un cadre simplifié contenant deux objectifs: «Investissement dans la croissance et l'emploi» dans les États membres et les régions et «Coopération territoriale européenne». Cette architecture reflète l'alignement sur la stratégie Europe 2020 qui veut que toutes les régions contribuent à l'objectif global de l'investissement dans la croissance et l'emploi, tandis que les moyens et le champ d'intervention dépendent du niveau de développement économique.

Catégories de régions

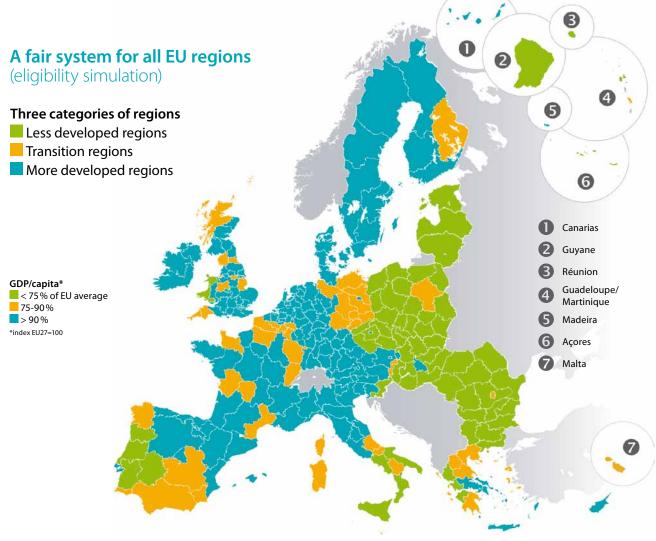
Une nouvelle catégorie de financements est envisagée pour les régions dont le PIB par habitant est compris entre 75% et 90% de la moyenne de l'UE. Ces régions en transition bénéficieront d'un soutien particulier pour la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à l'efficacité énergétique, l'innovation et la compétitivité.

Les trois catégories définies pourront prétendre à un investissement selon les règles suivantes:

 Les régions «moins développées», dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne européenne, resteront la grande priorité de la politique. Le taux de cofinancement maximum est fixé entre 75 et 85 % dans les régions moins développées et les régions ultrapériphériques.

- Pour les régions «en transition», dont le PIB par habitant est compris entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE, le taux de cofinancement est fixé à 60 %.
- Les régions «plus développées», dont le PIB par habitant est supérieur à 90% de la moyenne européenne, bénéficient d'un taux de cofinancement de 50%.

L'objectif de la nouvelle catégorie «en transition» (qui devrait concerner 51 régions et plus de 72 millions d'habitants d'après les données actuelles) est de donner un coup de pouce aux régions qui ont amélioré leur compétitivité dans les dernières années mais continuent de nécessiter des investissements ciblés.





Dispositions communes applicables à tous les fonds

L'une des caractéristiques essentielles de la nouvelle proposition est qu'elle spécifie un ensemble de règles de fonctionnement rationalisées, ainsi que des conditions et des récompenses basées sur les performances, tout cela dans le but d'accroître l'efficacité des investissements régionaux.

Des dispositions communes ont été introduites pour les cinq fonds* à visée structurelle, ce qui a amélioré leur cohérence et renforcé leur impact.

Trois règlements spécifiques portant sur le fonctionnement du FEDER, du FSE et du Fonds de cohésion ont également été proposés. Ils ont trait à la mission et aux objectifs de la politique de cohésion, au cadre financier, aux modalités

LE GROUPEMENT EUROPÉEN
DE COOPÉRATION TERRITORIALE

La Commission propose des modifications concernant les aspects suivants du règlement actuel du GECT:

- facilitation de la création de GECT;
- modification du champ d'action;
- ouverture des GECT aux régions n'appartenant pas à l'UE;
- clarification des règles de fonctionnement concernant le recrutement du personnel, les dépenses et la protection des créanciers;
- coopération pratique dans le domaine des services publics et locaux;
- assouplissement des critères à remplir pour être membre;
- adhésion possible de membres n'appartenant pas à l'UE;
- simplification des règles;
- spécification des règles d'approbation ou de refus des GECT par les autorités nationales;
- fixation d'un délai pour l'examen des GECT et la prise de décision.

spécifiques en matière de programmation et de rapports, aux principaux projets et aux plans d'action conjoints. Ils détaillent également les obligations en matière de gestion et de contrôle des projets, ainsi que les arrangements spécifiques relatifs à la gestion financière. En outre, un système de communication des données par voie électronique sera introduit pour accélérer le processus administratif.

Un règlement distinct est proposé pour la coopération territoriale européenne (transfrontalière, transnationale et interrégionale) et pour le fonctionnement du Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

- L'objectif de la politique de cohésion est de permettre aux acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États membres d'échanger leur expérience et de mener des actions conjointes en vue de trouver des solutions communes aux problèmes partagés.
- Contribue de façon importante à la promotion du nouvel objectif de cohésion territoriale du traité de Lisbonne.
- La règlementation proposée tient mieux compte du caractère plurinational des programmes et prévoit des dispositions plus spécifiques en matière de coopération.
- Les règles ont été simplifiées.
- La concentration thématique est de rigueur.
- La coopération transnationale peut soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies macro-régionales.

^{*} Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds de cohésion, Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).





Investissements intelligents

Pour améliorer encore la capacité de la politique de cohésion à réaliser les objectifs prioritaires de l'UE, la Commission propose un cadre pour des investissements stratégiques et intelligents.

Il s'agit d'introduire un cadre stratégique commun (CSC), des contrats de partenariats et une liste d'objectifs thématiques pour traduire les objectifs de la stratégie Europe 2020 en des actions concrètes.

La Commission propose une approche plus intégrée des investissements régionaux, notamment des règles d'éligibilité communes et la nouvelle option des programmes multifonds pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion.

La concentration sur les priorités de l'UE au travers du FEDER s'effectue en privilégiant:

- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
- la recherche et l'innovation;
- la compétitivité des PME.

Les régions moins développées auront le choix parmi un éventail plus large de priorités d'investissement en raison de la plus grande ampleur de leurs besoins d'investissement; en revanche, les pays plus développés et les *régions en transition* devront dédier 80 % des ressources allouées par le FEDER à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables, à la recherche, à l'innovation et à la compétitivité des PME.

Le CSC, qui stipule les grandes priorités de l'UE, s'appliquera à tous les fonds, y compris ceux dédiés aux politiques de développement rural, aux affaires maritimes et à la pêche. Les programmes multifonds, associant les ressources du FEDER, du FSE et du Fonds de cohésion, amélioreront la coordination sur le terrain et favoriseront un développement intégré.

CADRE DE PERFORMANCE POUR DES INVESTISSEMENTS INTELLIGENTS

- Le Cadre stratégique commun (qui remplace les lignes directrices stratégiques communautaires), dont la mission est de traduire en actions les grandes priorités de l'UE, s'appliquera à tous les fonds, y compris ceux dédiés aux politiques de développement rural, aux affaires maritimes et à la pêche, et garantira une meilleure coordination des investissements de l'UE.
- Les contrats de partenariat, conclus au départ entre la Commission et les États membres, stipuleront la contribution globale, au niveau national, aux objectifs thématiques de même que les engagements pris concernant des actions concrètes à mener pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. Des objectifs clairs et mesurables seront définis dans un cadre de performance.
- Des contrats basés sur les évaluations nationales des besoins et priorités du développement régional dans chaque État membre seront établis. Les critères de performance et les étapes à respecter pour avoir droit à des investissements seront définis par le biais d'un accord.

Récompenser les performances

Afin d'améliorer les performances et les résultats, de nouvelles dispositions seront mises en place pour faire en sorte que les investissements européens incitent réellement les États membres à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Ces mesures de «conditionnalité» prendront la forme de modalités convenues et mises en place avant le versement des fonds (ex ante) et de conditions qui subordonneront le versement d'aides supplémentaires aux performances (ex post).





La conditionnalité *ex post* met l'accent sur la réalisation de performances et sur le franchissement d'étapes associées à des objectifs découlant de la stratégie Europe 2020 et convenues dans le cadre d'un contrat de partenariat (voir encadré).

Environ 5% du budget seront mis de côté et alloués aux États membres dont les programmes auront franchi les étapes prévues.

CADRE DE PERFORMANCE

- Focalisation sur les résultats des indicateurs communs et spécifiques aux différents programmes; rapports, suivi et évaluation.
- Un cadre de performance pour tous les programmes – des étapes et des objectifs clairs et mesurables.
- Réserve de performance 5 % des dotations nationales (par État membre, fonds et catégorie de régions).
- Conditionnalité Ex ante s'assurer que les conditions nécessaires à un investissement efficace sont remplies.
- Conditionnalité macroéconomique alignement sur la nouvelle gouvernance économique.

Investir dans l'éducation et dans l'inclusion sociale

Dans le droit fil des priorités d'Europe 2020, les ressources du FSE seront axées sur la promotion de l'emploi et le soutien à la mobilité de la main-d'œuvre, l'investissement dans l'éducation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, la lutte contre la pauvreté et le renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité des administrations publiques.

Pour renforcer la dimension sociale, 20% des dépenses du FSE financeront des mesures d'inclusion sociale. Une plus grande attention sera accordée à la lutte contre le chômage des jeunes et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la non-discrimination.

Investir dans les transports et dans l'environnement

Pour les États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90% de la moyenne de l'UE, le Fonds de cohésion investira dans le domaine prioritaire de l'environnement (par exemple, dans des projets d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques ou dans des infrastructures de gestion des eaux et des déchets). Les investissements dans l'efficacité énergétique et dans les sources d'énergie renouvelables sont également admis.

Outre l'aide au développement des réseaux de transport européen (RTE-T), le Fonds de cohésion contribuera aux investissements dans les systèmes de transport à faibles émissions de CO₂ et dans les transports urbains.



Rationalisation des règles et simplification des démarches

Les règles d'éligibilité ont été rationalisées de façon à réduire les formalités et les coûts administratifs.

Les dispositions communes relatives aux démarches administratives comprennent des dispositions standard sur l'utilisation des instruments financiers, les coûts simplifiés et la durabilité des opérations.

Les options simplifiées en matière de coûts, telles que les taux et montants forfaitaires, aideront les États membres à instaurer une gestion axée sur les performances au niveau des différentes opérations.

Le concept de «guichet unique» pour les bénéficiaires finaux a également été introduit.

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

La nouvelle approche de la politique de cohésion est centrée sur la simplification des démarches et l'allègement des formalités administratives.

Dispositions communes – Fonds relevant du CSC

- politique de cohésion, développement rural et politique des affaires maritimes et de la pêche;
- gestion simplifiée grâce à une meilleure harmonisation des règles d'éligibilité.

Option des programmes multifonds

• FEDER, FSE et Fonds de cohésion.

Simplification et rationalisation des démarches

- utilisation accrue des coûts simplifiés;
- des versements liés aux résultats;
- cohésion en ligne: un «guichet unique» pour les bénéficiaires;
- approche proportionnelle du contrôle;
- diminution du nombre d'autorités participant à la mise en œuvre, clarification des rôles;
- un système d'application plus simple pour les «grands projets».

Développement territorial durable

Les propositions mettent surtout l'accent sur le développement durable en milieu urbain. Étant donné le rôle que les villes peuvent jouer dans la création d'emplois et la croissance, 5 % des ressources du FEDER seront réservées au développement durable en milieu urbain (voir encadré). La création d'une nouvelle plateforme du développement urbain devrait aussi favoriser la mise en réseaux des villes et les échanges d'expérience en matière d'urbanisme.

Les propositions prônent aussi une approche intégrée du développement local par les acteurs locaux. Une telle approche facilite la mise en œuvre des stratégies de développement locales par des groupes locaux tels que les collectivités locales, les ONG et les partenaires économiques et sociaux, sur le modèle de l'approche LEADER utilisée pour le développement rural.

Une attention particulière sera accordée aux régions présentant des caractéristiques naturelles ou démographiques spécifiques (par exemple une faible densité de population) et des ressources supplémentaires seront accordées aux régions ultrapériphériques.



DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU URBAIN

- Reconnaissance du rôle des villes pour stimuler la croissance et l'emploi en Europe.
- Focalisation sur le développement durable en milieu urbain: chaque État membre doit consacrer au moins 5 % des aides du FEDER aux «actions intégrées» (associant les investissements afférents aux différentes priorités et programmes, et gérés par les villes).
- Création d'une plateforme du développement urbain, tirant parti de l'expérience d'URBACT, un programme européen de soutien au développement durable en milieu urbain, pour promouvoir le renforcement des capacités et l'échange d'expérience au sein de l'UE.
- La Commission propose aussi de consacrer une partie du budget (0,2 % de l'allocation du FEDER) au financement d'actions innovantes dans les zones urbaines.
- L'amélioration de la coordination entre les investissements dans le capital fixe et dans le capital humain des villes sera aussi encouragée.

Les prochaines étapes

Les programmes actuels de financement régional s'achèveront en 2013. Un nouveau cadre juridique doit être mis en place pour les programmes qui commenceront en 2014. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, tous les règlements de la politique de cohésion passent par la procédure législative ordinaire, ce qui confère au Parlement européen un rôle renforcé de colégislateur à part entière pour la règlementation générale. Les propositions de la politique de cohésion sont en cours d'examen par le Conseil et le Parlement en vue de leur adoption d'ici fin 2012 et de leur mise en œuvre en 2014.

Début 2012, la Commission proposera un projet de CSC, qui suivra fidèlement la stratégie Europe 2020 et traduira ses objectifs en actions clés. Une vaste procédure de consultation sera lancée et ouverte à tous: État membres, régions, villes, institutions de l'UE, partenaires économiques et sociaux, organisations de la société civile, universitaires et citoyens. Le Cadre guidera les États membres dans la conception de leurs programmes opérationnels et aidera les autorités nationales et régionales à définir des objectifs clairs, réalisables et mesurables dans les domaines prioritaires.

Les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel continueront parallèlement.



ALAIN ROUSSET

Président de l'Association des régions de France

Alain Rousset, président de l'Association des régions de France, dévoile à *Panorama* sa réaction aux propositions pour la future politique de cohésion de l'UE.

«Les régions françaises considèrent que le lien étroit entre la future politique de cohésion et la nouvelle stratégie Europe 2020 est fondamental pour capitaliser et amplifier les efforts entrepris sur la période de programmation actuelle», affirme Alain Rousset, président de l'Association des régions de France.

«Plus que jamais, il est vital de décentraliser la conception et la gestion des politiques de développement économique afin d'inclure ceux qui sont les mieux placés pour en apprécier les impacts», a-t-il ajouté. «Plus de proximité consolidera le lien entre les élus et les entreprises. Ce sont les clés de la cohésion. C'est également la clé de la réussite de la stratégie Europe 2020», a-t-il souligné.



(1) FEDER – Fonds européen de développement régional

(2) FSE – Fond social européen

(3) FEADER – Fonds européen agricole pour le développement rural

Programmes multifonds

Si elles soutiennent la mise en place de nouveaux programmes régionaux multifonds favorisant l'intégration entre le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE), les régions françaises réitèrent leur demande d'en être les autorités de gestion pour des raisons d'efficacité et d'efficience de l'intervention publique.

«Nous insistons pour que les régions gèrent directement de véritables programmes régionaux multifonds [FEDER (¹), FSE (²) et FEADER (³)] qui nous permettront de financer des politiques strictement dictées par l'intérêt des territoires sans que les crédits européens se substituent à ceux de l'État dans des politiques décidées au niveau national et dont il ne cesse de se retirer», a expliqué M. Rousset.

«Il faut en finir avec cette anomalie discriminatoire qui veut que les régions françaises ne soient pas capables d'être des autorités de gestion des fonds structurels à l'égal de leurs homologues européennes», insiste M. Rousset.

Faire face à la crise

M. Rousset, qui est également président du Conseil régional d'Aquitaine, affirme que la «croissance intelligente» est un sujet qui lui tient particulièrement à cœur; les régions françaises partagent les principales propositions de la

\(\langle \) Nul n'en doute plus aujourd'hui, la politique de cohésion de l'UE a fait ses preuves et a démontré son intérêt pour faire face à la crise. \(\rangle \rangle \)

Commission européenne sur la nécessité d'orienter l'intervention des Fonds structurels, FEDER et FSE, de soutenir «l'économie de la connaissance» et de promouvoir une «croissance intelligente, inclusive et durable» pour l'ensemble du territoire européen.

«Nul n'en doute plus aujourd'hui, la politique de cohésion a fait ses preuves et a démontré son intérêt pour faire face à la crise. La période de programmation 2007-2013 a marqué un tournant important. Pour les régions françaises, cette politique de financement est véritablement devenue, sur cette période, le levier indispensable des grands investissements de recherche, d'innovation ou de transfert de technologie», a-t-il ajouté.

«Et parce qu'elle est mise en œuvre au niveau régional, et qu'elle concentre les crédits sur des thématiques liées à la stratégie de Lisbonne, elle a engagé tous les territoires français (et pas seulement les grandes métropoles, pas seulement les grands bassins industriels) dans la diversification des activités économiques, dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises, dans la croissance des PME.»

Elle permet indéniablement d'amplifier les politiques impulsées par les régions afin de soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes, dans le domaine industriel comme dans celui des services.

«Elle permet de jeter les bases ou de consolider un tissu économique dynamique, diffus sur le territoire français comme européen, afin d'être moins dépendant demain des crises financières et économiques. Elle permet d'investir pour l'avenir. C'est un élan qu'il faut poursuivre », souligne M. Rousset.

Soutien aux régions de transition

Après l'avoir vigoureusement défendue, l'ARF se réjouit de la création d'une catégorie de «régions en transition» qui permettra la poursuite d'une politique de cohésion pour toutes les régions européennes sans oublier le maintien d'une attention spécifique aux régions ultrapériphériques.

Si les régions françaises approuvent la proposition de mettre en œuvre des contrats de partenariat impliquant

des engagements réciproques plus précis entre les États membres et l'Union européenne, elles souhaitent qu'ils prennent la forme de contrats tripartites les intégrant pleinement, garantissant ainsi la prise en compte des intérêts des acteurs locaux, principaux acteurs de la politique de cohésion.

Conditionnalité macroéconomique

Les régions françaises dénoncent néanmoins la volonté de certains gouvernements, notamment le gouvernement français, de conditionner la politique de cohésion au respect des règles du pacte de stabilité et de croissance.

«Nous refusons catégoriquement d'être pris en otage par les défaillances de l'État vis à vis de ses engagements communautaires» proclame Alain Rousset.

L'ARF et les régions françaises resteront fortement mobilisées sur les négociations du cadre financier et des règlements de la politique de cohésion, et demandent au gouvernement français de soutenir sans ambigüité une «véritable» politique de cohésion reflétant les récentes propositions.

Une articulation efficace du FEDER et du FSE au niveau local peut assurer un effet levier déterminant pour atteindre les objectifs des régions et ceux de la stratégie Europe 2020, affirme M. Rousset.

ANDERS KNAPE

Panorama a interrogé Anders Knape, président de l'Association suédoise des pouvoirs locaux et régionaux (SALAR), sur les retombées de la politique de cohésion de l'UE après 2013 dans les régions suédoises.

«Pour être axée sur la nouvelle stratégie de croissance et d'emploi, la stratégie Europe 2020, la future politique de cohésion de l'UE doit adopter une vision plus stratégique et établir un lien essentiel avec les objectifs économiques de l'UE», affirme Anders Knape, président de la SALAR. L'Association salue la volonté de la Commission européenne de non seulement maintenir mais aussi développer une politique de cohésion solide dans toute l'Europe.

«La politique de cohésion doit continuer d'inclure toutes les régions d'Europe pour que nous puissions ensemble atteindre les objectifs fixés en matière d'emploi, d'éducation, d'éradication de la pauvreté, de changement climatique et de recherche», a-t-il ajouté.

K La vocation première de la politique de cohésion n'est pas de servir d'outil de redistribution, mais d'aider toutes les régions d'Europe à atteindre les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE. >>

Des priorités flexibles

La SALAR soutient la proposition de mettre en exergue les initiatives qui ne visent qu'un petit nombre de priorités de la politique de cohésion. De l'avis de l'Association, cela améliorerait l'efficacité et la pertinence de l'action politique.

Cependant, ces priorités doivent aussi tenir compte des conditions existantes et des besoins changeants, propres à chaque région. «Si des priorités trop rigides empêchent d'aborder des enjeux perçus comme majeurs dans une région, l'énergie vitale et le désir de participer réellement aux projets de développement régional risquent de décroître à l'échelon régional, ce qui serait extrêmement regrettable», avertit M. Knape.

Une gouvernance à plusieurs niveaux

Partant du financement du développement régional, la politique de cohésion doit s'efforcer d'améliorer la coordination des secteurs pour favoriser un travail de promotion de la croissance axé sur des objectifs. Du point de vue de la SALAR, cela implique aussi une gouvernance performante à plusieurs niveaux, attribuant un rôle reconnu aux instances locales et régionales, tant dans l'élaboration des politiques que dans leur mise en œuvre.

L'Association accueille donc favorablement la récente proposition de la Commission d'utiliser un cadre stratégique commun pour coordonner les fonds concernés. C'est un moyen de renforcer la dimension régionale du Fonds social et son lien avec les travaux portant sur la croissance régionale.

Cependant, l'association suédoise critique la position du gouvernement suédois, qui soutient qu'il faudrait réduire les fonds de la politique de cohésion et les destiner principalement aux régions européennes les moins développées.

«La vocation première de la politique de cohésion n'est pas de servir d'outil de redistribution, mais d'aider toutes les régions d'Europe à atteindre les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE », explique M. Knape.

⟨⟨ La croissance et la compétitivité des zones urbaines constituent une condition sine qua non de la croissance et du développement, non seulement des régions environnantes mais aussi de l'ensemble de la nation. ⟩⟩



«Nous saluons la proposition de la Commission d'établir entre l'UE et les États membres un contrat de partenariat pour le développement et l'investissement. Néanmoins, cela suppose que ce contrat soit élaboré dans le cadre d'une étroite collaboration au niveau local et régional», précise M. Knape. «La Commission compte-t-elle exiger cette coopération?», demande-t-il.

La dimension urbaine de la croissance

Anders Knape souligne que les programmes doivent s'intéresser au rôle des zones urbaines dans la croissance et le développement, et à l'introduction de la troisième dimension de la cohésion, la dimension territoriale.

La croissance et la compétitivité des zones urbaines constituent une condition sine qua non de la croissance et du développement, non seulement des régions environnantes mais aussi de l'ensemble de la nation, a-t-il signalé.

«Les zones urbaines constituent des plaques tournantes pour l'emploi régional, les marchés de produits et de services, la connaissance, l'information et la prise de décision. Nous sommes donc en faveur de la proposition d'une plateforme urbaine. Mais il faut aussi prêter une attention spéciale aux liens entre les zones urbaines et rurales.» M. Knape insiste sur l'importance de bien définir le terme de «zone urbaine», qui doit être adapté aux conditions existantes, propres à chaque État membre. Par exemple, les pouvoirs municipaux en Suède ont la charge d'une plus grande proportion de services publics que dans d'autres pays», précise-t-il.

Le développement rural doit, selon lui, être considéré comme une partie intégrante du développement régional et devrait donc relever des autorités régionales.

Risque de dépendance

M. Knape prévient que la proposition de la nouvelle catégorie des «régions en transition», regroupant les régions dont le PIB est compris entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE, risque d'entretenir une dépendance des régions autrefois moins développées vis-à-vis des financements européens.

«Au bout du compte, nous risquons de constater que cette nouvelle catégorie n'a pas laissé suffisamment de fonds pour le financement des régions moins développées et des régions développées. Plutôt que d'introduire de façon permanente cette nouvelle catégorie coûteuse, il faudrait envisager d'utiliser des outils plus flexibles de suppression progressive des aides au bénéfice de ces régions.»

RÉACTIONS AUX PROPOSITIONS CONCERNANT LA FUTURE POLITIQUE DE COHÉSION

Tout au long du processus d'élaboration des propositions concernant la politique de cohésion de l'UE au-delà de 2013, la Commission a consulté de nombreux acteurs. Au début de 2011, plus de 440 organisations ont expliqué leur point de vue dans le cadre d'une consultation sur les conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de la Commission, en fournissant des indications précieuses et en formulant des suggestions positives pour les nouvelles propositions.

Outre les positions officielles des États membres, la Commission a notamment reçu 225 contributions émanant d'autorités régionales et locales, 66 contributions de partenaires économiques et sociaux et 37 contributions d'organisations d'intérêt européen sur des questions territoriales.

Après la publication des propositions de la Commission, en octobre, Panorama a demandé à des parties prenantes d'horizons divers quel était leur point de vue sur les nouvelles dispositions législatives.

Programme MED

La concentration thématique est-elle une nécessité dans le domaine de la coopération transnationale?





Les Programmes transnationaux de coopération se réjouissent des changements positifs pris en compte dans les propositions de la Commission, issus des consultations des principaux acteurs concernés par ce volet.

Transnational Cooperation, qui regroupe 13 programmes des différents pays d'Europe, du programme «Régions périphériques septentrionales» au programme MED, fait remarquer que l'efficacité du volet B de la politique de cohésion est largement reconnue. De nombreuses actions ont été mises en œuvre, avec des moyens très limités (0,5% du budget total de la politique de cohésion), pour renforcer l'intégration territoriale et améliorer la qualité de vie des citoyens.

L'un des changements les plus appréciés dans les propositions de la Commission européenne est probablement l'augmentation de la dotation financière pour la période 2014-2020, qui sera portée à 2,4 milliards d'euros contre 1,8 milliard d'euros actuellement.

En outre, les régions de pays tiers couvertes par l'IEVP et l'IAP peuvent aussi être couvertes par les instruments de financement externes qui seront disponibles. C'est là une

excellente nouvelle, mais nous devons maintenant trouver comment procéder.

De nombreux programmes se demandent cependant si la concentration thématique et le choix de quatre objectifs sur onze sont vraiment une nécessité dans le domaine de la coopération transnationale.

Cette question ainsi que d'autres seront abordées dans le cadre des négociations avec le Parlement européen et le Conseil. Ceci est important car la coopération transnationale permet aux régions de différents pays d'élaborer ensemble une approche commune, approuvée par tous, par rapport à des problèmes qui touchent la même zone, qu'il s'agisse d'un bassin fluvial, d'une chaîne de montagnes ou d'une partie des eaux côtières.

Mercedes Acitores Franzón

Officier de liaison MED-ENPI MB Bureau de liaison MED-ENPI MB www.programmemed.eu

Coopération transnationale www.transnational-cooperation.eu



LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES

Une politique de cohésion favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe?



La politique de cohésion peut contribuer à combattre les inégalités de genre au sein des ménages et sur le marché du travail dans tous les États membres de l'UE. Or, ce n'est pas le cas actuellement. Le financement des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est en recul, et l'intégration de la dimension d'égalité de genre est lacunaire. La proposition de la Commission concernant la future politique de cohésion est un pas dans la bonne direction.

Le règlement général prévoit un renforcement des clauses relatives à l'intégration de la dimension d'égalité de genre et impose aux États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies en faveur de l'égalité. Le Fonds social européen est clairement investi d'une mission de promotion de l'égalité entre les sexes, et les États membres sont tenus d'entreprendre des activités dans ce domaine. Il faut

veiller à ce que ces nouvelles possibilités soient dûment mises en œuvre.

Les propositions négligent toutefois un point crucial: les soins. L'Europe a besoin d'un secteur des soins qui soit fort et valorisé pour pouvoir faire face aux défis démographiques, atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 et créer une société qui traite les hommes et les femmes sur un pied d'égalité. L'instauration d'une «économie des soins» doit être inscrite parmi les priorités de la future politique de cohésion.

Anna Elomäki

Chargée de mission Lobby européen des femmes www.womenlobby.org

UEAPME

Fonds structurels, petites et micro entreprises: vers de réelles opportunités?



Selon les organisations membres de l'UEAPME, moins de 5 % des petites entreprises européennes ont bénéficié des fonds structurels, alors qu'elles représentent plus de 95 % des entreprises de l'UE et qu'elles sont des acteurs essentiels de l'activité économique et de la stabilité sociale des territoires.

Lourdeurs administratives, manque de cohérence entre les niveaux européen, national et local, difficultés de paiement et contrôles répétitifs, informations contradictoires, ont amené les petites entreprises et leurs organisations à se désintéresser des fonds structurels. Pourtant les résultats sont là: dans plusieurs régions, 20 000 EUR de fonds investis dans une micro-entreprise aboutissent à la création de 2 ou 3 emplois et à la valorisation de potentiels locaux.

Avec les nouvelles propositions, notamment sur la gouvernance partenariale, le principe de conditions ex-ante, la simplification, les priorités données à la compétitivité des PME et l'emploi, l'appui à l'adaptation des petites entreprises aux nouveaux défis communautaires, les organisations nationales et régionales de petites entreprises veulent se réinvestir dans les fonds structurels.

Cependant, la réussite de cette nouvelle politique dépendra de 3 critères fondamentaux:

- la capacité des autorités d'instaurer une gouvernance partenariale effective;
- la volonté de jouer la carte des organisations intermédiaires pour soutenir et accompagner les entreprises, en particulier les plus petites;
- leur appropriation du Small business act et de ses priorités comme base des stratégies au niveau européen, national et local.

Andrea Benassi

Secrétaire général UEAPME Union européenne de l'Artisanat et des PME www.ueapme.com



EAPN

«...favorable à un principe de partenariat contraignant»



Le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) se réjouit du renforcement du rôle du Fonds social européen dans la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté, grâce à un budget accru et à l'allocation d'une dotation de 20% à l'objectif de réduction de la pauvreté. Il considère également comme positive la promotion d'une approche plus ascendante de l'intervention des fonds structurels par le biais d'initiatives menées par les acteurs locaux et de mécanismes de mise en œuvre simplifiés et plus adaptés aux ONG.

L'EAPN est toutefois préoccupé par certains changements stratégiques qui risquent d'entraver la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté, notamment:

- la réduction de 5% du budget des fonds structurels;
- la façon dont le programme d'aide alimentaire sera intégré dans le FSE;

- l'introduction de la conditionnalité macroéconomique, qui punit doublement les régions les plus faibles et les personnes vulnérables;
- les mesures insuffisantes pour intégrer la dimension d'inclusion sociale dans tous les fonds structurels.

Pour que les petites ONG puissent avoir accès aux fonds structurels dans la pratique, l'EAPN est favorable à un principe de partenariat contraignant (similaire à ce qui est proposé dans le projet de Règlement général), à un élargissement de l'accès aux subventions globales, ainsi qu'aux projets d'assistance technique, de renforcement des capacités et aux projets transnationaux.

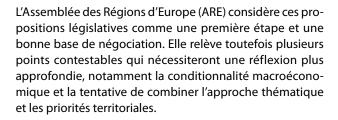
Fintan Farrell

Directeur

Réseau européen de lutte contre la pauvreté www.eapn.eu/en

ARE

«...favorable à une plus grande simplification des règles et procédures de mise en œuvre...»



L'ARE insiste sur la participation active des régions, afin que leurs connaissances, leur expertise et leur volonté de contribuer à cette future politique soient prises en compte dans tous les processus de prise de décision et de mise en œuvre. C'est uniquement dans ces conditions que la politique de cohésion aura un impact réel sur le développement territorial européen et permettra à l'UE de sortir renforcée de la crise.



L'ARE souhaite que, durant la phase de négociation, les ministres de l'UE s'engagent résolument à mettre en œuvre le partenariat et la gouvernance multi-niveaux à tous les stades des politiques. Elle plaide en faveur d'une plus grande simplification des règles et procédures de mise en œuvre des Fonds structurels. Elle réclame aussi des mesures décisives pour la mise en place d'une approche territoriale intégrée des politiques de l'UE qui dépasse la simple politique de cohésion.

Francine Huhardeaux

Responsable de la presse et des communications Assemblée des régions d'Europe

www.aer.eu



RSA

«Pour être efficace, la politique de cohésion doit adopter une approche "ascendante"...»

Regional
Studies
Association
THE GLOBAL FORLING FOR CITY
AND REGIONAL RESEARCH,
DEVELOPMENT AND POLICE.

Les propositions de la Commission européenne concernant la future politique de cohésion sont une réelle tentative d'améliorer l'efficacité et l'efficience des fonds structurels et du Fonds de cohésion. Les études, recherches et évaluations régionales ont montré qu'il est indispensable d'adopter une approche plus stratégique des dépenses des fonds européens, de réduire la fragmentation des dépenses dans des interventions trop variées, et de s'assurer que les projets mis en œuvre au titre des fonds structurels seront menés dans un cadre stratégique et institutionnel favorable. Les propositions relatives au Cadre stratégique commun, à la concentration thématique, aux contrats de partenariat, aux conditionnalités et aux dépenses axées sur les résultats vont dans ce sens.

Toutefois, une question reste posée: comment garantir le maintien de la territorialité des fonds structurels? L'approche plus stratégique et thématique proposée par la Commission ne doit pas compromettre l'utilisation de programmes territoriaux qui permettent de mettre en œuvre les fonds européens en accord avec les défis régionaux et locaux et avec la participation de partenaires sous-nationaux. Pour être efficace, la politique de cohésion doit adopter une approche «ascendante» pour ce qui concerne l'identification des priorités et les modalités de mise en œuvre, et rationaliser l'administration, en particulier pour les programmes de plus petite envergure.

Sally Hardy

Directrice générale Regional Studies Association www.regional-studies-assoc.ac.uk

EUROCITIES

«...en changeant notre façon de travailler, nous pouvons renforcer le rôle des villes dans la réalisation d'un développement intégré...»



Pour EUROCITIES, les propositions de la Commission concernant la future politique de cohésion constituent une base solide pour mener à bien un programme urbain ambitieux. Cette nouvelle façon de travailler peut permettre de renforcer le rôle des villes dans la réalisation d'un développement intégré sur le terrain. L'Europe métropolitaine peut favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive qui profite à tous, pas seulement aux citadins.

Mais si nous voulons bâtir les Villes de demain («Cities of Tomorrow») telles que les projette la Commission, nos investissements doivent être ambitieux. Les actions de l'Europe dans les domaines du développement économique, de la mobilité et du climat doivent être prioritairement axées sur le développement urbain. Nous nous félicitons également de l'établissement d'un objectif de 5 % (minimum) pour le développement urbain intégré ainsi que de la délégation accrue des fonds vers les villes.

Pour que les stratégies soient cohérentes et les dépenses efficaces, il est indispensable d'impliquer les dirigeants des grandes villes européennes à tous les stades des processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des contrats de partenariat et des programmes opérationnels.

En tant que plateforme politique des grandes villes d'Europe, nous savons à quel point il est important d'établir un dialogue constructif entre la Commission et les villes qui mettent en œuvre la stratégie Europe 2020 au moyen des nouveaux instruments. Nous mettrons notre expérience à profit pour contribuer à la création de la nouvelle plateforme de développement urbain.

Paul Bevan

Secrétaire général Eurocities www.eurocities.eu

LE CADRE STRATÉGIQUE COMMUN **2014-2020**

Pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, il est essentiel que toutes les politiques communes, y compris la politique de cohésion, apportent leur pierre à l'édifice, en se complétant et en se renforçant mutuellement. Cette contribution créera des synergies entre les objectifs des politiques elles-mêmes et ceux de la politique structurelle européenne.

Le Cadre stratégique commun répond à ce besoin fondamental de synergies et traduit les objectifs des priorités de l'UE (une croissance intelligente, durable et inclusive) en actions clés pour le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le futur Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Cela permettra une utilisation intégrée des Fonds relevant du CSC en vue de la réalisation d'objectifs communs. Grâce à leur cadre d'investissement intégré, à un système de mise en œuvre éprouvé, à l'implication sur le terrain et à des approches transsectorielles et un partenariat progressif, ces Fonds peuvent contribuer au succès de la stratégie Europe 2020 en renforçant la collaboration avec les acteurs locaux et régionaux.

La valeur ajoutée du CSC s'observe à trois niveaux.

À l'instar des Orientations stratégiques communautaires, le CSC couvre des objectifs thématiques et des priorités d'investissement mais il comprend aussi d'autres éléments, tels que:

- une coordination plus efficace entre les fonds ainsi qu'avec les autres instruments financiers et politiques de l'UE;
- une approche territoriale intégrée plus marquée;
- cohérence et compatibilité avec les programmes nationaux de réforme.

La valeur ajoutée du CSC réside aussi dans le fait qu'il sert de guide aux États membres et qu'il réunit tous les éléments stratégiques (les grands objectifs et les initiatives phares de la stratégie Europe 2020, la dimension territoriale, les principes horizontaux, la coordination entre les Fonds, etc.) du processus de programmation.

Une autre nouveauté de cette approche plus stratégique et intégrée concerne le contrat de partenariat. Les dispositions réglementaires prévoient que chaque État membre élabore un contrat de partenariat sur la base du Cadre stratégique commun adopté par la Commission, en collaboration avec ses partenaires et en concertation avec la Commission. Il convient que le contrat de partenariat (et, partant, les programmes opérationnels) transpose dans le contexte national les éléments fixés dans le Cadre stratégique commun. Le contrat doit aussi préciser les engagements pris par les partenaires en vue de la réalisation des objectifs de l'Union via la programmation des Fonds relevant du CSC.

S'agissant du contenu, le CSC définit:

- les principaux domaines nécessitant un soutien;
- les défis territoriaux à relever;
- les objectifs stratégiques;
- les domaines que doivent cibler prioritairement les activités de coopération; et
- des mécanismes de coordination ainsi que des mécanismes destinés à assurer la cohérence et la compatibilité avec les politiques économiques des États membres de l'Union.

Prochaines étapes

La Commission proposera un projet de Cadre stratégique commun au début de 2012. Cette proposition sera suivie d'un vaste débat et d'une concertation avec le Conseil et le Parlement européen. Le CSC ne sera adopté officiellement qu'après l'adoption du Règlement général par le Conseil et le Parlement.

FONDS DE SOLIDARITÉ

AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE RÉACTION FACE AUX **GRANDES CATASTROPHES NATURELLES**

Le 6 octobre 2011, la Commission européenne a adopté une communication sur l'avenir du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). Elle vise à améliorer le fonctionnement du Fonds, notamment en renforçant sa capacité de réaction en cas de catastrophe, en affermissant sa notoriété et en clarifiant ses critères d'intervention.

En 2005, la Commission a entrepris d'améliorer la règlementation du Fonds de solidarité en proposant, entre autres, d'élargir son champ d'intervention et d'abaisser les seuils de déclenchement d'une intervention en cas de dégâts provoqués par une catastrophe naturelle. Ces amendements se sont avérés inacceptables pour la majorité des États membres de l'UE, préoccupés en particulier par les possibles conséquences budgétaires. Cette proposition sera donc rejetée.

Au lieu de cela, la communication récemment adoptée entend servir de base de discussion entre les États membres, le Parlement européen et les autres parties prenantes. Dans cet objectif, elle passe en revue les interventions du FSUE depuis sa création en 2002, souligne plusieurs problèmes clés identifiés et propose des solutions, le cas échéant.

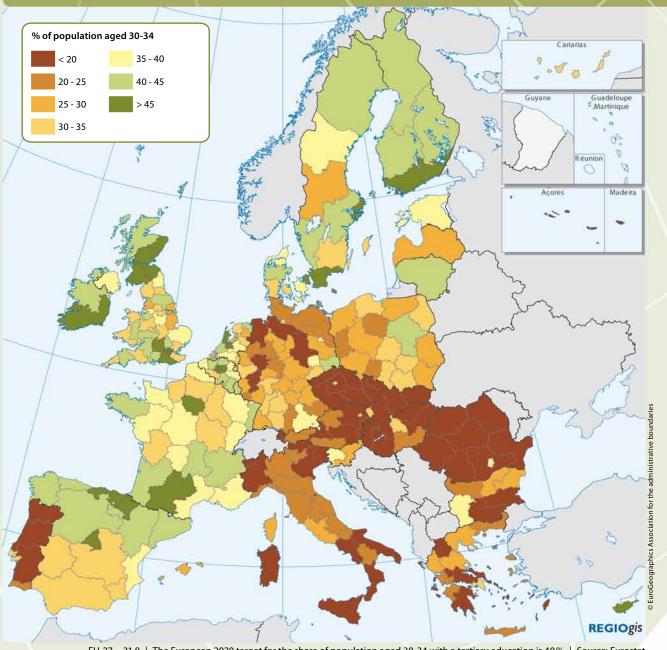
La Commission estime que le fonctionnement du Fonds pourrait être nettement amélioré par un très petit nombre d'adaptations au règlement actuel, adaptations qui ne changeraient pas le champ d'intervention, la raison d'être et la substance du Fonds et qui ne porteraient ni sur les financements ni sur le volume des dépenses autorisées. Les ajustements proposés n'entraîneraient aucun changement dans les critères de recevabilité des opérations financées par le Fonds, telles que la réparation immédiate des infrastructures essentielles ou les coûts de déploiement des moyens d'intervention. Les adaptations proposées sont les suivantes:

- un champ d'intervention du FSUE clairement défini, limité aux catastrophes naturelles qui se produisent dans les États membres et dans les pays dont l'adhésion à l'UE est en cours de négociation;
- une nouvelle définition simplifiée des catastrophes régionales, basée sur un seuil de dommage fixé en fonction du PIB régional;
- l'octroi d'avances et l'accélération des paiements pour améliorer la capacité de réaction du Fonds;
- un cadre d'intervention plus clair en cas de catastrophe naturelle à évolution lente comme les sècheresses;
- des procédures administratives simplifiées grâce à la fusion des décisions d'octroi et des accords de mise en œuvre avec le pays bénéficiaire, permettant une accélération des versements.

En fonction du résultat des discussions, cette communication pourrait donner lieu à une proposition législative courant 2012.



PROPORTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 30 À 34 ANS **TULAIRE D'UN DIPLÔME DE L'ENSEI-GNEMENT SUPÉRIEUR** DANS L'UE, 2007-2010

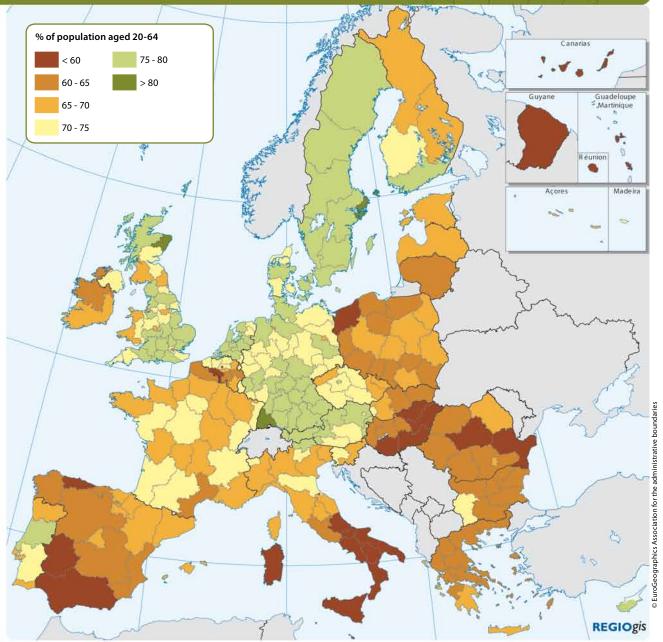


EU-27 = 31.8 | The European 2020 target for the share of population aged 30-34 with a tertiary education is 40% | Source: Eurostat

Cette carte illustre la répartition des personnes âgées de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans les 27 États membres de l'UE. L'instruction de la population est l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont plus susceptibles de trouver un emploi, d'avoir un salaire élevé et de vivre plus longtemps. La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive a défini un objectif clair dans ce domaine: porter à 40 % au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2010, la proportion dans l'UE était de 34%.

La proportion de personnes ayant obtenu un diplôme supérieur en Europe est très variable. Si l'on en juge d'après les niveaux moyens atteints entre 2007 et 2010, les régions dans lesquelles la proportion est la plus élevée sont principalement les régions des capitales ou les régions adjacentes. L'Écosse, le sud de Chypre et les régions situées dans le nord de l'Espagne affichent également de bons résultats. Les régions les moins performantes sont situées en République tchèque, en Italie, au Portugal et en Roumanie. Les autres régions où les taux sont inférieurs à la moyenne européenne se trouvent en Bulgarie, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Autriche et en Slovaquie.

TAUX D'EMPLOI DE LA POPULATION ÂGÉE DE 20 À 64 ANS DANS L'UE, 2010



EU-27 = 68.5 | The Europe 2020 employment rate target is 75 % | Source: Eurostat

Cette carte indique les taux d'emploi du groupe des 20-64 ans dans l'UE (nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans qui ont un emploi, divisé par la population totale de cette même tranche d'âge). La stratégie Europe 2020 prescrit de porter le taux d'emploi moyen de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75 % d'ici 2020. En 2010, le taux moyen dans l'UE était de 68,5 %. L'accroissement du taux d'emploi contribuera à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il permettra aussi de limiter le coût du vieillissement, notamment dans les pays qui appliquent un régime de retraites par répartition.

Les régions qui affichent les taux d'emploi les plus élevés sont toutes situées dans le nord-ouest de l'UE. Et il est peu probable que leurs taux augmentent encore de beaucoup. Le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni en particulier ont atteint des taux d'emploi élevés. Les régions dans lesquelles le taux d'emploi est inférieur à 60 % sont presque toutes des régions du sud, de l'est ou des régions ultrapériphériques. Toutefois, certaines régions du nord-ouest présentent, elles aussi, des taux relativement faibles, par exemple la région West Wales and the Valleys au Royaume-Uni, la région Border, Midland and Western en Irlande ou le Hainaut et la région de Bruxellescapitale en Belgique.

ANALYSE DES **ERREURS** DANS LA POLITIQUE DE COHÉSION

La politique de cohésion représente environ un tiers du budget de l'UE, le total des paiements en 2010 s'élevant à près de 40 milliards d'euros. Les États membres et la Commission européenne ont la responsabilité commune de veiller à la bonne administration des fonds; néanmoins, en dépit d'une gestion prudente des programmes, des erreurs se produisent et, le cas échéant, des mesures correctives sont appliquées.

Un document de travail publié en octobre 2011 par la Commission présente une analyse des erreurs dans la politique de cohésion, détectées par la Commission et par la Cour des comptes européenne sur la période 2006-2009, ainsi que les mesures prises pour y remédier et le cadre de contrôle à venir.

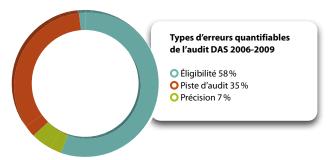
Le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (FC) représentent la grande majorité des dépenses de la politique de cohésion. Les programmes de cohésion sont mis en œuvre par une multitude d'organisations et impliquent une grande variété de projets, ce qui constitue un risque d'erreur intrinsèque. La Commission européenne et les États membres de l'UE ont par conséquent mis en place des systèmes de contrôle pour garantir le respect des règles et la réalisation des objectifs de la politique.

En cas d'irrégularités, les versements sont interrompus et les erreurs corrigées avant la reprise des paiements. Il est important de souligner qu'une erreur n'implique pas la perte ou le gaspillage de fonds et n'est pas synonyme de fraude.

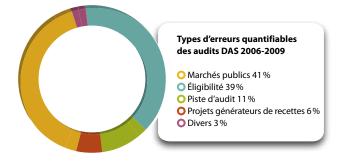
Dans quelles circonstances les erreurs se produisent-elles?

Il existe quatre grandes catégories d'erreurs: marchés publics, éligibilité, piste d'audit et projets générateurs de recettes. Elles font référence à une évaluation inappropriée des offres de services, à des erreurs dans la sélection des projets et à la non-conservation de documents.

L'analyse a montré que les erreurs en matière de marchés publics (41 %) et d'éligibilité (39 %) constituaient la majorité des erreurs rapportées concernant le FEDER et le Fonds de LES ERREURS RELATIVES AU **FONDS SOCIAL EUROPÉEN** TOUCHENT SURTOUT À L'ÉLIGIBILITÉ



LES ERREURS RELATIVES AU **FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL** ET AU FONDS
DE COHÉSION TOUCHENT SURTOUT AUX MARCHÉS
PUBLICS ET À L'ÉLIGIBILITÉ



cohésion pour la période 2006-2009. Les erreurs relatives au FSE touchent surtout à l'éligibilité (58 %).

Sur la période évaluée de quatre ans, ces erreurs restent principalement concentrées dans trois États membres (presque 60%), ce qui témoigne de la fiabilité des systèmes dans la majorité des États membres.

Des procédures spécifiques ont été mises en place dans les États membres dont le taux d'erreur est plus élevé. La situation devrait donc s'améliorer. La Commission européenne offre des orientations continues aux autorités nationales et assure leur formation dans le domaine des marchés publics. Les règles d'éligibilité ont également été simplifiées. Au cours de la période budgétaire 2014-2020, la Commission tablera sur ces actions et continuera de concentrer ses audits sur les autorités les moins performantes.

POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/doc/errors_analysis_2011_en.pdf

LES INVESTISSEMENTS DANS LE **TOURISME** PORTENT LEURS FRUITS

Le tourisme est un facteur essentiel de croissance et d'emploi dans les régions d'Europe. Selon un audit réalisé par la Cour des comptes européenne (CCE), les investissements dans le tourisme réalisés dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) ont livré des résultats positifs.

En septembre 2011, la Cour des comptes européenne a publié un rapport concernant les conclusions d'un audit sur l'efficacité des projets de tourisme cofinancés par l'UE durant la période de programmation 2000-2006. Cet audit s'est particulièrement intéressé aux investissements matériels dans le tourisme, par exemple les centres d'information, l'hébergement touristique et les infrastructures de restauration. Il a été réalisé à partir d'un échantillon de 206 projets de tourisme cofinancés par l'UE et mis en œuvre dans 26 régions réparties dans neuf États membres, sélectionnés de façon aléatoire, et avait pour but de déterminer si les projets avaient livré les résultats escomptés, s'ils avaient produit des résultats durables, et si l'intervention de l'UE avait été déterminante dans leur réalisation.

Les conclusions ont mis en évidence un certain nombre de succès puisque 58% des projets ont permis de créer ou de maintenir des emplois, 73% ont créé une capacité d'accueil et 74% ont créé une activité touristique. Près de 44% ont livré de bons résultats dans les trois catégories. Au moment où l'audit a été réalisé, 98% des projets finalisés étaient toujours opérationnels, et 94% des emplois créés ou maintenus existaient toujours.

L'aide du FEDER a permis la mise en œuvre de 74% des projets, 20% ont été modifiés en raison de l'aide perçue, et seulement 6% auraient pu être menés à bien sans cette aide financière. Toutefois, bien que 92% des promoteurs aient estimé que l'aide accordée récompensait la qualité de leur projet, 42% ont indiqué que cette aide avait alourdi leur charge de travail administrative.

LE TOURISME EN CHIFFRES

- Le secteur du tourisme génère plus de 5 % du PIB de l'UE.
- 1,8 million d'entreprises fournissent 9,7 mil lions d'emplois.
- Un montant de 4623 millions d'euros a été affecté à des investissements matériels dans le secteur touristique dans le cadre du FEDER durant la période 2000-2006.

Le rapport contient une série de recommandations en vue du renforcement de l'efficacité des financements du FEDER. Il invite notamment la Commission européenne à encourager les autorités de gestion des États membres à fixer des objectifs et des cibles chiffrées, et à établir des indicateurs appropriés lors des phases de candidature et de prise de décision.

Pour lire le rapport «Quelle efficacité pour les projets touristiques cofinancés par le FEDER?»: http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/8746728.PDF



DÉVELOPPEMENT DE L'INTERNET À HAUT DÉBIT DANS LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Grâce à un projet numérique mis en œuvre dans les parties moins développées de la Région Rhône-Alpes, dans le sud-est de la France, un réseau en fibre optique de 2000 km a pu être installé, permettant ainsi à 360 000 foyers et à 96 % des habitants des départements de l'Ardèche et de la Drôme d'avoir accès à une connexion Internet à haut débit.

Le projet Ardèche Drôme Numérique (ADN) contribue à l'implantation et à l'expansion des entreprises dans le domaine de l'économie de la connaissance, et favorise la création d'emplois durables. Le haut débit permet aussi de nouvelles approches organisationnelles telles que le télétravail, qui accroît la flexibilité et élargit les possibilités des entreprises et des salariés.

«Grâce à l'accès à haut débit, les départements de l'Ardèche et de la Drôme seront plus attractifs pour les entreprises, auxquelles ils offrent désormais un environnement économique innovant et plus compétitif», explique Bernard Soulage, vice-président pour l'Europe et les relations internationales à la délégation générale de la Région Rhône-Alpes à Bruxelles, en Belgique.

«La nouvelle infrastructure garantit des services Internet de qualité ainsi que l'accès aux services en ligne courants et à des services publics de meilleure qualité pour tous», poursuit M. Soulage.

Le projet ADN est né de la nécessité de lutter contre la discrimination dans le domaine de l'accès à Internet, notamment dans les zones moins peuplées, qui sont aussi moins rentables pour les prestataires de services. Souvent, ces régions disposent d'un accès limité voire inexistant aux services Internet, ou doivent payer beaucoup plus cher pour l'obtenir.

44 360 000 foyers

ont désormais

accès à une

connexion

à haut débit,

de même que

2000 entreprises et

logement social.

11000 centres de

«Quelque 360 000 foyers ont désormais accès à une connexion à haut débit, de même que 2000 entreprises et 11000 centres de logement social», précise M. Soulage.

Ardèche Drôme Numérique est une initiative du Syndicat mixte ADN, composé du Conseil général de l'Ardèche et du Conseil général de la Drôme, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes.

Le projet ADN contribue à la cohésion sociale et territoriale dans la région en offrant aux personnes qui vivent ou travaillent dans des zones isolées un accès facilité à de nouveaux services, par exemple dans les domaines de la santé, de la culture, de l'éducation, de la formation, des services publics et des réseaux sociaux.

Programme

FEDER pour la période de programmation 2007-2013

Coût total 123 000 000 EUR Contribution de l'UE 14 000 000 EUR

POUR EN SAVOIR PLUS

www.ardechedromenumerique.fr

«ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE» (ADN)

UN CENTRE ÉCOSSAIS FACILITE LE **DÉPLOIEMENT DES SOLUTIONS D'ÉNERGIE VERTE** À L'ÉCHELON EUROPÉEN

Le Scottish European Green Energy Centre (SEGEC) œuvre à faciliter le déploiement de projets d'infrastructures énergétiques innovants, collaboratifs et à faibles émissions de carbone qui, grâce au soutien financier de l'UE, seront réellement bénéfiques pour l'Écosse, le Royaume-Uni et l'Europe.

Le SEGEC, qui s'intéresse principalement au captage et au stockage du CO₂ (CCS), à l'énergie marine, au transport d'énergie électrique et aux réseaux de distribution intelligents, aux sources de chaleur renouvelables ainsi qu'à l'énergie éolienne en mer et à l'efficacité énergétique a, depuis sa création en 2009, facilité l'octroi de subventions européennes à des projets énergétiques à faibles émissions de carbone, pour un montant total de 110 millions d'euros.

«Le SEGEC n'est pas un organisme de financement à proprement parler mais plutôt un mécanisme de soutien qui a permis d'obtenir une subvention européenne (40 millions d'euros) pour la création du Centre européen de déploiement de l'éolien en mer, qui sera situé au large de la ville d'Aberdeen, ainsi qu'une aide (74,1 millions d'euros) pour la mise en place de la nouvelle plateforme en mer de Moray Firth, qui produira une solution plus efficace pour la connexion de sources d'énergie renouvelables en mer et à terre dans l'extrême nord-est de l'Écosse», explique Chris Bronsdon, directeur général du SEGEC.

Le SEGEC identifie des projets collaboratifs et s'efforce d'obtenir des aides financières, qu'il s'agisse de subventions publiques ou de fonds du secteur privé, notamment par le biais de programmes de financement de l'UE destinés à soutenir le développement commercial et technologique.

SCOTTISH EUROPEAN GREEN ENERGY CENTRE

Programme

Programme Lowlands and Uplands Scotland 2007-2013 du FEDER

Coût total 2 895 900 EUR

Contribution de l'UE 1 303 100 EUR

(Ces projets, ainsi que les nombreux autres que nous soutenons, permettront de créer de nombreux emplois [...] et de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'énergies verte.)

«En définitive, nous soutenons les projets susceptibles d'attirer ces fonds, qui réduiront les coûts et qui ouvriront la voie au déploiement commercial des technologies dans leurs secteurs respectifs», indique M. Bronsdon. «Grâce au soutien et aux aides de l'UE, les premières avancées technologiques des États membres peuvent être transformées en une industrie autonome capable de contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et de générer un développement économique», ajoute-t-il.

«Ces projets, ainsi que les nombreux autres que nous soutenons, permettront de créer de nombreux emplois et de mettre en place des chaînes d'approvisionnement à l'échelon local, de diffuser les connaissances précieuses acquises dans le cadre des projets, et de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'énergies vertes», conclut M. Bronsdon.

Le SEGEC collabore activement avec des institutions, des réseaux et des plateformes technologiques en vue d'identifier des opportunités de collaboration dans les différents secteurs industriels. Jusqu'à présent, le SEGEC a permis de soutenir 17 projets de recherche dans le domaine des énergies renouvelables, 28 collaborations de réseau au titre du Cinquième Programme-cadre de recherche et de développement technologique, et 43 entreprises impliquant des partenaires britanniques et européens.

Les projets tels que celui-ci contribuent à faire de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive, ainsi que le prévoit la stratégie Europe 2020.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.segec.org.uk

NAISSANCE D'UN «PÔLE» DE **RECHERCHE SUR LES MATÉRIAUX DE HAUTE TECHNOLOGIE** EN ROUMANIE

La recherche sur les matériaux de haute technologie avance à grands pas en Roumanie depuis la création du CEUREMAVSU, un centre euro-régional pour l'étude des matériaux, surfaces et interfaces avancés. Ce centre est un pionnier dans le domaine de la recherche sur les matériaux à potentiel exceptionnel à l'échelon européen.

«Le Centre se consacre principalement à la recherche menée au niveau le plus profond, c'est-à-dire le niveau atomique, l'échelle sous-Angström, sur les nouveaux matériaux utilisés pour les technologies de pointe», explique le scientifique en chef et responsable du projet, le Dr Cristian-Mihail Teodorescu.

K Ce projet donne naissance au principal centre d'expertise dans ce domaine spécialisé pour l'ensemble de la région du sudouest de l'Europe. >>

«CEUREMAVSU»

Programme

FEDER pour la période de programmation 2007-2013

Coût total

10 239 200 EUR

Contribution de l'UE

7849700 EUR

Créé dans le cadre du projet CEUREMAVSU, le centre est constitué de deux nouveaux laboratoires et de cinq laboratoires préexistants qui ont été modernisés. Il opère sous l'égide de l'Institut national de la physique des matériaux.

La pièce maîtresse du Centre est un microscope électronique en transmission analytique polyvalent, à résolution atomique (résolution de 0,8 Angström, avec résolution simultanée pour différents éléments chimiques) qui, si l'on y ajoute l'acquisition du dispositif de préparation d'échantillons le plus sophistiqué actuellement, représente un investissement de quelque 2,8 millions d'euros.

Dans le cadre du projet, 23 appareils spécialisés ont été achetés et 24 nouveaux postes créés pour des spécialistes hautement qualifiés, tels que des physiciens, des chimistes et des ingénieurs.

«Le laboratoire scientifique consacré aux surfaces et interfaces est très productif», explique le Dr Teodorescu. «Depuis la création du premier cluster scientifique consacré aux surfaces à la fin du mois d'octobre 2009, plus de 30 articles ont été publiés dans de grands journaux du secteur comme Angewandte Chemie et le Journal of the American Chemical Society.»

La coopération est à présent étendue aux centres de recherche, universités et organisations du secteur privé, en Roumanie et à l'étranger. Les chercheurs participent déjà à dix projets internationaux.

«Ce projet donne naissance au principal pôle d'expertise dans ce domaine spécialisé pour l'ensemble de la région du Sud-Est de l'Europe, et est entièrement compatible avec les organisations de pointe de taille similaire en Europe de l'Ouest », affirme le Dr Teodorescu.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.infim.ro

RÉNOVATION SALVATRICED'UN CENTRE MÉDICAL EN ESTONIE

Un projet d'expansion et de reconstruction de grande envergure a été mis en œuvre au Centre médical du Nord de l'Estonie (NEMC), à Tallinn. Ces travaux permettront d'une part de centraliser les principaux bâtiments et, d'autre part, de moderniser les infrastructures médicales.

Le NEMC est le plus grand hôpital du pays. Il pourvoit aux besoins en soins médicaux de quelque 800000 habitants (soit 60% de la population estonienne) répartis dans neuf comtés. Pourtant, jusqu'à récemment, le Centre était installé dans des bâtiments délabrés, éparpillés à travers la ville.

«La construction des nouveaux bâtiments (29 807 m²) et la rénovation des bâtiments existants (28 175 m²) ont pour but de concentrer les ressources et d'optimiser les services. Parallèlement, ces transformations rendront le NEMC plus attrayant pour la recherche pédagogique et scientifique», explique Tônis Allik, président du Conseil d'administration du Centre. «Les premiers bénéficiaires de la rénovation et de la construction de ces infrastructures seront les patients souffrant de pathologies oncologiques et cardiovasculaires ainsi que ceux nécessitant des soins d'urgence. «L'amélioration de la capacité des infrastructures et des équipements nécessaires facilitera l'accès à des technologies qui permettent de sauver des vies, comme la radiothérapie et la cardiologie interventionnelle», affirme-t-il.

L'hôpital n'est pas réservé exclusivement à la prestation de soins, il est aussi un centre de recherche de premier plan, qui travaille en partenariat avec plusieurs universités et centres de recherche médicale.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.regionaalhaigla.ee



technologies qui permettent de sauver des vies, comme la radiothérapie et la cardiologie interventionnelle.

EXTENSION ET RECONSTRUCTION DU CENTRE MÉDICAL DU NORD DE L'ESTONIE (NEMC)

Programme

FEDER pour la période de programmation 2007-2013

Coût total 151 400 000 EUR **Contribution de l'UE** 66 800 000 EUR

LA COMMISSION SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU URBAIN...

Avec le traité de Lisbonne, la cohésion territoriale est devenue un nouvel objectif important de l'Union européenne. C'est pourquoi les propositions législatives de la Commission concernant la politique de cohésion après 2013 ont une forte dimension territoriale et urbaine; elles sont aussi totalement axées sur les objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive de la stratégie Europe 2020. Dans un souci d'efficacité, les investissements seront concentrés sur des questions primordiales pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

En tant que centres d'affaires et d'entreprenariat, de recherche et d'innovation, d'éducation et de formation, d'inclusion sociale et d'interaction culturelle, les villes peuvent fortement contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Cependant, de nombreuses zones urbaines présentent des taux élevés de pauvreté, de chômage et de délinquance, des logements de mauvaise qualité et inefficaces sur le plan énergétique, et une dégradation environnementale. C'est pourquoi la Commission propose des priorités d'investissement spécifiques pour les zones urbaines. Elles seront axées sur le financement des grandes priorités stratégiques (une croissance intelligente, durable et inclusive) et contribueront au développement durable en milieu urbain. Parmi ces priorités d'investissement figurent les stratégies limitant les émissions de CO₂ en zones urbaines, les transports urbains durables, les actions pour améliorer l'environnement urbain et la régénération physique et économique des quartiers urbains défavorisés et de l'habitat.

...au travers d'une approche intégrée

Les initiatives communautaires URBAN mises en œuvres dans le passé, qui aidaient les villes et métropoles des États membres à relever certains défis, et l'application transversale de la dimension urbaine au cours de la période de programmation actuelle ont démontré la valeur d'une approche intégrée du développement urbain. Les villes doivent adopter des approches globales pour relever les défis économiques, environnementaux, climatiques et sociaux auxquels elles sont confrontées; elles doivent mettre en œuvre des actions de développement urbain par le biais de stratégies intégrées.

La Commission propose de consacrer aux villes une dotation spéciale d'au moins 5 % des ressources allouées à chaque État membre au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), qui devra être consacrée aux actions intégrées en faveur du développement durable en milieu urbain. Pour garantir que les ressources allouées aux différentes priorités seront coordonnées de façon intégrée et à l'échelon adéquat, il faudra utiliser l'outil d'investissement territorial intégré (voir encadré) et en confier la gestion aux villes.

Les ressources dédiées à ces actions intégrées devront être clairement identifiées dans les programmes opérationnels. Pour garantir un véritable engagement des villes concernées dans le processus de programmation et de mise en œuvre des programmes opérationnels, la Commission propose que les États membres spécifient dans le contrat de partenariat la liste des villes qui mettent en place des actions intégrées en faveur du développement durable en milieu urbain. En outre, il faudra évaluer le montant indicatif de l'allocation annuelle réservée à ces actions à l'échelon national.





...au travers d'échanges et de formations

Les défis auxquels sont confrontées les villes dépassent aujourd'hui les frontières nationales et régionales et requièrent une collaboration et des actions conjointes. C'est pourquoi la Commission propose non seulement de poursuivre les programmes de coopération en milieu urbain, mais d'en élargir le champ d'action en établissant une plateforme du développement urbain dédiée à un nombre limité de villes qui mettent en place des actions intégrées et entreprennent des actions innovantes sur l'initiative de la Commission.

L'objectif du futur programme de réseaux urbains (actuellement dénommé URBACT) afférent à la coopération interrégionale est de continuer à favoriser les échanges directs d'expérience entre les villes. Il s'agit d'identifier, de transférer et de diffuser les bonnes pratiques dans le domaine du développement durable en milieu urbain et rural en se référant à la méthodologie élaborée dans le cadre du programme URBACT en vigueur.

La Commission établira une plateforme du développement urbain pour engager les villes, à l'échelon européen, dans un dialogue sur le développement urbain qui soit plus axé sur l'action politique de façon à rendre plus visible la contribution des villes à la stratégie Europe 2020 et à exploiter les résultats des actions intégrées et innovantes entreprises par les villes sur l'initiative de la Commission. La plateforme du développement urbain est novatrice dans le sens où la Commission jouera un rôle plus actif qu'auparavant. Elle créera et gèrera la plateforme, validera la liste des villes participantes en se référant à la liste figurant dans le contrat de partenariat qui régit la mise en œuvre des actions intégrées de développement urbain, favorisera un dialogue sur le développement urbain, plus orienté sur l'action politique et en contact direct avec les villes, et fournira une expertise spécifique au niveau de l'UE.

...en encourageant l'innovation et en soutenant les outils opérationnels au service des villes

Pour encourager l'innovation à l'échelon local, la Commission envisage d'aider les villes à mettre en œuvre des actions dans le domaine du développement durable en milieu urbain. Les actions innovantes identifieront et testeront de nouvelles solutions et approches permettant de relever les défis urbains importants pour l'UE. Les actions innovantes seront gérées directement par la Commission et bénéficieront principalement aux collectivités locales (par exemple les villes, les associations de villes, les pouvoirs métropolitains). Les villes qui entreprennent des actions innovantes participeront aussi à la plateforme du développement urbain de façon à communiquer et diffuser les résultats de leurs actions.

Enfin, la Commission contribue à une initiative européenne conjointe des États membres, des villes, des associations de villes et des réseaux qui vise à élaborer un outil opérationnel pour aider les villes à mettre en œuvre leurs stratégies de développement durable en milieu urbain et à préparer des actions intégrées. Le cadre de référence pour les villes durables est un instrument web qui propose aux villes des outils, des applications et des listes de vérification pour élaborer des stratégies et des projets, et mettre en place un système de suivi en ligne tirant parti de l'acquis urbain, ensemble de principes communs pour une politique urbaine réussie. Toutes les villes européennes intéressées pourront accéder librement à ce cadre de référence à partir d'avril 2012.



Des investissements intégrés pour un développement durable en milieu urbain

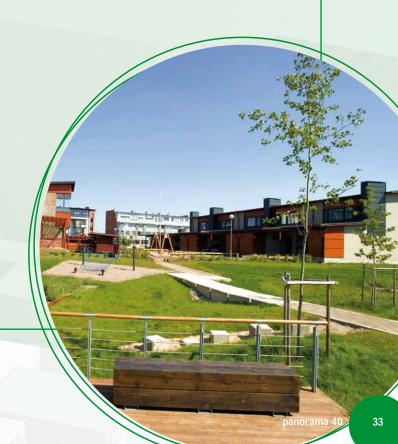
La dimension urbaine de la politique de cohésion vise à garantir l'efficacité des interventions en milieu urbain. Cela ne sera possible qu'au travers de stratégies intégrées. En principe, les investissements urbains devront donc être réalisés dans le cadre d'une stratégie intégrée de développement urbain durable. D'après les propositions de la Commission, il existe différente façon de soutenir le développement durable en milieu urbain à l'aide des Fonds structurels.

Premièrement, on peut recourir à des programmes opérationnels axés sur l'une des priorités des investissements urbains (par exemple, promouvoir l'inclusion sociale par la régénération physique et économique des quartiers urbains défavorisés – voir l'article 5 du règlement proposé pour le FEDER).

Deuxièmement, le développement urbain durable peut être soutenu par l'investissement territorial intégré (ITI). L'ITI est un instrument permettant de regrouper les financements octroyés au titre de plusieurs axes prioritaires d'un ou plusieurs programmes en vue d'interventions multidimensionnelles et intersectorielles. C'est un instrument idéal pour soutenir les actions intégrées dans les quartiers urbains car il permet d'associer des financements issus de plusieurs sources. En tant que stratégie d'investissement intégrée (ou «miniprogramme»), l'ITI peut concerner différents types de secteurs urbains fonctionnels depuis les quartiers jusqu'aux secteurs plus étendus tels que les régions urbaines ou les zones métropolitaines, sans oublier les régions rurales avoisinantes. Pour garantir la complémentarité des investissements réalisés au titre d'un ITI, la gestion et la mise en œuvre doivent être déléguées (partiellement ou entièrement) à un seul organisme, par exemple une autorité locale. La Commission propose qu'au moins 5% des ressources du FEDER octroyées à chaque État membre soient consacrées à des actions de développement urbain mises en œuvre au moyen d'un ITI dont la gestion doit être confiée aux villes (voir l'article 99 du projet de règlement général).

Troisièmement, le développement local mené par les acteurs locaux est un outil utile pour mettre en œuvre le développement durable en milieu urbain. Les stratégies intégrées concernant une zone, conçues et mises en œuvre par des groupes d'actions locaux composés d'acteurs des sphères publiques et privées et de la société civile, y compris des citoyens, peut mobiliser le potentiel interne et motiver une participation locale aux interventions (voir articles 28 à 31 du projet de règlement général).

Enfin, le développement durable en milieu urbain peut bénéficier de l'appui d'instruments financiers (voir articles 32 à 40 du projet de règlement général). En complément des subventions, les instruments financiers peuvent offrir une série d'avantages, surtout en cas de ressources publiques insuffisantes pour couvrir les besoins croissants d'investissement des villes. Par exemple, ils permettent de recycler des fonds sur le long terme, de faire levier et d'attirer d'autres financements, de mettre en commun une expertise ou d'encourager une utilisation plus efficace des ressources.



CINQUIÈME ÉDITION DES RÉGIOSTARS – UNE FORCE EN MOUVEMENT



Depuis 2008, les RégioStars, prix décernés aux projets innovants, récompensent l'identification, la communication et la diffusion des bonnes pratiques novatrices financées au titre de la politique de cohésion de l'Union européenne.

Dans les cinq premières éditions de cette remise de prix annuelle, 377 candidatures ont été enregistrées dans les différentes catégories, un chiffre considérable. Concernant la répartition thématique, 286 candidatures appartenaient à différents domaines, notamment les technologies environnementales et la compétitivité économique, et 91 entraient dans la catégorie de l'information et de la communication.

Au fil du temps, la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne (DG REGIO) a adopté différentes approches pour définir les catégories thématiques. La dernière en date, utilisée dans les éditions 2012 et 2013 du concours, consiste à lier les catégories à des problèmes spécifiques en rapport avec les objectifs de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Chaque année, pour garantir la qualité des projets sélectionnés, la DG REGIO recrute des experts indépendants pour les différents thèmes et souligne l'importance du critère de l'impact des projets dans l'attribution des prix.

Un coup d'œil à l'édition 2012 des Prix RégioStars permet de constater que la DG REGIO a reçu le nombre record de 107 inscriptions. La première tâche du jury est de sélectionner les finalistes. Pour la DG REGIO, la sélection est l'étape la plus importante car elle permet d'obtenir une liste officielle de projets reflétant les différentes mesures politiques possibles pour répondre à un défi spécifique. Elle permet aussi au jury de concentrer ses recherches sur un nombre inférieur de projets, ce qui l'aide invariablement à établir la liste définitive des lauréats. Pour l'édition 2012 du concours, les finalistes feront un exposé public de leurs projets le 14 janvier 2012 devant le jury, qui révèlera le nom des lauréats en juin 2012.

Contrairement à l'usage, l'édition 2013 des prix RegioStars a déjà été lancée par la Commission lors des JOURNÉES PORTES OUVERTES 2011, un événement annuel qui donne aux villes et régions l'occasion de démontrer leur capacité à créer de la croissance et de l'emploi et à mettre en œuvre la politique de cohésion de l'UE. Ce lancement précoce fait suite à une décision de modifier le calendrier annuel de façon à tirer le meilleur parti de ces prix et à renforcer leur attrait pour les régions et les programmes en invitant les finalistes à présenter leurs projets lors de l'édition suivante des JOURNÉES PORTES OUVERTES. La date limite d'inscription aux prix RegioStars 2013 est fixée au 20 avril 2012. Les catégories retenues sont les suivantes:

1. CROISSANCE INTELLIGENTE:

Des universités en lien avec la croissance régionale

2. CROISSANCE DURABLE:

Un soutien à l'utilisation efficace des ressources dans les PME

3. CROISSANCE INCLUSIVE:

Inclusion sociale: des solutions créatives aux défis sociétaux

4. CITYSTAR:

Stratégies intégrées pour le développement durable en milieu urbain

5. INFORMATION ET COMMUNICATION:

Promouvoir la politique régionale de l'UE à l'aide de vidéos brèves

Pour plus d'informations, veuillez visiter la page web des RegioStars:

http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperate/regions_for_economic_change/regiostars_fr.cfm

Vous pouvez aussi participer aux discussions interactives de RegioNetwork 2020, une plateforme de collaboration en ligne qui s'adresse aux représentants des régions européennes et à tous ceux qui s'intéressent à la politique régionale de l'UE:

https://webgate.ec.europa.eu/regionetwork2020/node/9315 (consultez la rubrique «forums»)

LES MÉDIAS SOCIAUX DANS LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L'UE

L'apparition des médias sociaux tels que YouTube, Facebook et Twitter a véritablement révolutionné le paysage de la communication ces cinq à dix dernières années.

L'Internet a d'ores et déjà pris le pas sur la presse écrite dans la plupart des États membres, devenant la deuxième principale source d'information sur l'actualité. La télévision conserve sa position dominante en dépit d'une fragmentation de plus en plus grande des audiences, elle-même attribuable à la multiplication des chaînes.

Alors que les médias traditionnels ont souvent traité leur public comme des consommateurs d'information passifs, les médias sociaux permettent à leurs utilisateurs de dialoguer en «aimant», en commentant et en partageant. Ils ont aussi véritablement libéré la publication dans le sens où ils permettent à n'importe qui de faire sa propre actualité en écrivant des messages sur des blogs et sur Twitter, et en postant des vidéos montrant des événements au moment même où ils se produisent.

Les gouvernements, les entreprises et les organisations internationales recourent de plus en plus souvent aux médias sociaux pour toucher de nouveaux publics, collecter des renseignements et obtenir un feedback sur leurs activités, produits et services. Les réseaux sociaux et les outils de collaboration s'invitent aussi désormais au travail, où ils sont utilisés pour faciliter la communication interne, accroître la satisfaction des employés et augmenter la productivité.

Aujourd'hui, nombreuses sont les régions et les villes qui se servent des médias sociaux, entre autres modes de communication, pour communiquer des informations de dernière minute, recueillir les commentaires et suggestions émises au niveau local, et attirer les touristes et investisseurs.

L'Union européenne n'échappe pas à cette tendance. Les institutions, représentants politiques, campagnes et services de l'UE sont aujourd'hui présents sur la plupart des grands réseaux sociaux, parmi lesquels YouTube, Facebook et Twitter.

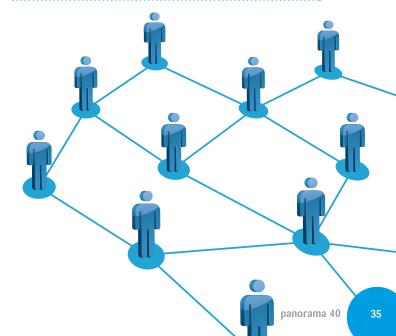
Dans le domaine de la politique régionale, la Commission européenne a créé sa propre plateforme de travail en réseau professionnelle, baptisée RegioNetwork 2020 (www.regionetwork2020.eu). Cette plateforme permet aux utilisateurs de former des groupes thématiques, de participer à des discussions et à des chats en direct, et d'échanger des exemples de bonnes pratiques, des vidéos et des photos.

La Commission utilise Twitter (@EU_Regional) pour publier régulièrement des informations sur des événements, des actualités, des exemples de projets et l'évolution des politiques. Des photos des JOURNÉES PORTES OUVERTES 2011 ont été postées sur Flickr: plus de 1 000 images ont été téléchargées et visionnées plus de 40 000 fois.

La Commission collabore aussi, via le réseau INFORM, avec les responsables de la communication des régions et autorités de gestion de différents pays de l'UE. Ce réseau se veut un point de rencontre pour les responsables de la communication, les directeurs de projets ainsi que pour toutes les personnes souhaitant communiquer des informations en rapport avec la politique de cohésion. En collaborant avec ses partenaires dans les régions, la Commission espère pouvoir exploiter pleinement le potentiel des médias sociaux pour renforcer la communication sur l'impact du financement régional par l'UE.

Pour consulter la liste complète des comptes de l'UE sur les médias sociaux:

www.europa.eu/take-part/social-media/



16 FÉVRIER 2012

Forum urbain européen

Bruxelles (BE)

14 JUIN 2012

Prix «RegioStars»

Bruxelles (BE)

14-15 JUIN 2012

Conférences «Les régions, actrices du changement économique»

Bruxelles (BE)

2-3 JUII I FT 2012

2^e Forum des régions ultrapériphériques

8-11 OCTOBRE 2012

JOURNÉES PORTES OUVERTES Semaine européenne des régions et des villes Bruxelles (BE)

Pour plus d'informations sur ces événements, consultez la section Agenda du site web Inforegio: http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/agenda/index fr.cfm

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX Le numéro 40 de *Panorama* vous a proposé un aperçu détaillé des propositions de la Commission concernant la future politique de cohésion après 2013.

Si vous souhaitez exprimer votre point de vue sur un sujet particulier, par exemple les retombées possibles de ces projets dans votre région, ou poser des questions pertinentes, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse:

regio-panorama@ec.europa.eu

ISSN 1608-3903

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



Commission européenne, direction générale de la politique régionale Communication, information et relations avec les pays tiers Raphaël Goulet Avenue de Tervueren 41, B-1040 Bruxelles

Courriel: regio-info@ec.europa.eu
Internet: http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm